



GREATER CHARLOTTETOWN AREA
CHAMBER OF COMMERCE

Consultations prébudgétaires fédérales
Le 5 août 2016

La Greater Charlottetown Area Chamber of Commerce (la Chambre de commerce) est heureuse de pouvoir fournir des informations qui, croyons-nous, sont importantes pour la préparation du budget fédéral de 2017-2018. Nos commentaires portent principalement sur des questions qui concernent l'Île-du-Prince-Édouard mais, le cas échéant, nous ferons également référence à un certain nombre de recommandations formulées par la Chambre de commerce du Canada (annexe I), ce qui souligne la correspondance entre les préoccupations locales et les préoccupations nationales. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, pour ce qui est de réaliser nos objectifs économiques, ressemblent beaucoup à celles d'autres administrations. La principale différence est l'échelle, ce qui, croyons-nous, est à notre avantage.

Si l'on veut qu'elle prospère, l'Île-du-Prince-Édouard doit se doter d'une stratégie d'expansion des entreprises qui est guidée par le secteur privé, orientée vers les exportations et axée sur l'innovation, et qui dispose de la qualité et de la quantité d'infrastructures stratégiques et de capital humain qui conviennent à cette tâche. Il s'agit là d'un message de base de notre Chambre, un message qui guide les efforts de promotion que nous faisons pour le compte de nos membres.

Nous limitons notre intervention à cinq enjeux sur lesquels le gouvernement fédéral peut exercer une influence :

- (i) les enjeux et les défis sur le plan de la **démographie** et du **marché du travail**;
- (ii) les enjeux entourant l'accès au **capital**;
- (iii) la promotion de l'**innovation** et de la commercialisation;
- (iv) l'**infrastructure** physique stratégique;
- (v) les questions de **fiscalité**.

Quel est donc le rôle que doit jouer le gouvernement fédéral à l'égard de ces enjeux?

(i) Démographie et marché du travail

La Chambre de commerce continue de souligner le rôle prépondérant que doit jouer l'immigration internationale pour l'Île-du-Prince-Édouard, en évitant le déclin de la population générale et en soutenant la main-d'œuvre nécessaire à l'expansion des entreprises et de l'économie. De ce fait :

Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de fixer, au chapitre de l'immigration internationale, des plafonds qui reflètent les besoins précis de l'Île-du-Prince-Édouard. La Chambre de commerce a pris connaissance avec plaisir de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique du gouvernement fédéral, laquelle se compose d'un projet pilote d'une durée de trois ans, qui amènerait 2 000 nouveaux immigrants dans la région en 2017. La Chambre de commerce est impatiente d'en apprendre davantage sur cette stratégie ainsi que sur la manière dont elle sera mise en œuvre dans la province.

Bien qu'il soit important d'attirer des immigrants, leur rétention par l'intégration constitue un élément clé. La Chambre de commerce se trouve à l'avant-plan des efforts d'intégration qui sont faits, par l'intermédiaire de son programme PEI Connectors. Il se révèle toutefois difficile d'obtenir des engagements permanents en matière de financement qui permettraient de continuer d'offrir ce service aux immigrants entrepreneurs. De ce fait :

Le gouvernement fédéral doit atténuer le fardeau administratif associé aux engagements en matière de financement qui se rapportent au programme PEI Connectors. C'est un engagement pluriannuel qu'il faut prendre.

La Chambre reconnaît que le Programme des travailleurs étrangers temporaires a été une ressource essentielle pour les entreprises de divers secteurs à l'Île-du-Prince-Édouard – notamment l'agriculture et la pêche. Ce programme a permis à de nombreux employeurs de garder leurs entreprises ouvertes, des entreprises qui, sans cela, en raison des pénuries de main-d'œuvre, auraient connu des arrêts de travail ou une fermeture complète. La Chambre de commerce a loué le gouvernement fédéral pour avoir éliminé un plafond de 20 % imposé aux travailleurs étrangers temporaires afin de permettre aux employeurs actifs dans les industries saisonnières d'embaucher autant de travailleurs qu'ils en avaient besoin. Cependant, elle est consciente que des pénuries de main-d'œuvre semblables ont une incidence sur d'autres groupes industriels de l'Île-du-Prince-Édouard, compte tenu de la nature de l'économie saisonnière de la province. De ce fait :

Le gouvernement fédéral doit évaluer l'effet des restrictions concernant les travailleurs étrangers temporaires sur l'ensemble des industries et envisager d'élargir les conditions d'admissibilité de façon à inclure d'autres industries confrontées à d'importantes pénuries de main-d'œuvre.

Il est nécessaire de disposer de meilleures informations sur le marché du travail si l'Île-du-Prince-Édouard doit veiller à ce que les politiques et les programmes reflètent de manière précise l'évolution des forces du marché. La Chambre de commerce a déjà plaidé en faveur d'une évaluation détaillée de l'offre et de la demande futures sur le marché du travail, ce qui inclut le caractère approprié des activités de formation et la reconnaissance des titres de compétence. La Chambre de commerce a eu le plaisir d'être consultée sur ce sujet, dans le cadre de la récente table ronde multipartite destinée à recueillir des informations en prévision du Forum des ministres du marché du travail. Nous attendons avec impatience les résultats de cette consultation et, dans l'intervalle, nous proposons ce qui suit :

Le gouvernement fédéral, de pair avec les provinces et les institutions compétentes, doit améliorer les informations sur le marché du travail de façon à pouvoir déterminer d'où

viennent les nouveaux emplois (à la fois par industrie et par profession), quels sont les types de travailleurs dont on aura besoin dans l'avenir rapproché (par niveau de compétences) et de quelle façon les taux de rémunération varient d'un endroit à un autre.

Il existe un besoin constant en programmes destinés à aider nos jeunes travailleurs qualifiés à acquérir l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour répondre aux attentes constantes du milieu des affaires. Il est également nécessaire de disposer de programmes d'études et de formation qui permettent aux jeunes de pouvoir répondre aux besoins du marché du travail. La Chambre de commerce a trouvé encourageants les investissements additionnels que le gouvernement a faits dans la formation axée sur les compétences, et qui ont été annoncés dans le budget de 2016 et appliqués par l'entremise des ententes de transfert relatives au marché du travail. De ce fait :

Le gouvernement fédéral devrait travailler stratégiquement avec ses partenaires provinciaux du secteur public et du secteur privé en vue, d'une part, de créer des programmes de formation qui fournissent des mesures incitatives aux industries victimes de pénuries de compétences et, d'autre part, de promouvoir la collaboration entre les institutions postsecondaires et le secteur privé à propos de programmes éducatifs.

(ii) Accès au capital

Le capital de risque est essentiel aux entreprises en démarrage ainsi qu'à la commercialisation. Il existe de nombreux programmes de financement disponibles (à l'échelon fédéral et provincial), mais il subsiste des lacunes – surtout aux « premiers stades » de développement. À l'échelon local, grâce à l'initiative Island Advance, la Chambre de commerce élargit activement les liens entre d'éventuels investisseurs et entrepreneurs et, de façon générale, elle améliore la circulation des informations portant sur les moyens d'améliorer l'accès au capital. Mais le défi est toujours présent. De ce fait :

Le gouvernement fédéral devrait préciser quelles sont ses intentions quant à l'état du Plan d'action sur le capital de risque du gouvernement précédent, ainsi que sa position sur les crédits d'impôt applicables aux investissements en capital de risque, tant collectifs qu'individuels. En général, le gouvernement fédéral devrait mettre activement au point de nouvelles méthodes pour améliorer l'accès au capital des entreprises qui se situent à des stades divers.

(iii) Promotion de l'innovation et de la commercialisation

La croissance d'une économie guidée par le secteur privé à l'Île-du-Prince-Édouard est subordonnée dans une large mesure à la manière dont les entreprises (tant celles qui sont établies que celles qui ne le sont pas encore) mettent au point et concrétisent des produits ou des services nouveaux ou plus efficaces qui présentent une certaine valeur sur le marché mondial.

Pour que des entreprises puissent connaître le succès sur le plan de l'innovation et de la commercialisation, l'Île-du-Prince-Édouard se doit de continuer d'établir une infrastructure du savoir capable de soutenir les innovations. Cette infrastructure doit être à la fois physique-organisationnelle¹ et financière. La Chambre de commerce est heureuse que le gouvernement ait jusqu'ici reconnu l'importance économique de l'établissement de cette infrastructure, notamment au moyen

¹ UPEI, Collège vétérinaire de l'Atlantique, Collège Holland, le Conseil national de recherches du Canada, Établissement de recherche en agriculture, BioAlliance, APECA, Innovation PEI, etc.

d'investissements faits dans des institutions postsecondaires et de la mise au point de grappes d'innovation. La Chambre de commerce souligne que :

Il est crucial que le gouvernement fédéral continue de soutenir, par l'intermédiaire de ses divers organismes et programmes, l'édification de l'infrastructure du savoir de l'Île-du-Prince-Édouard. On ne saurait sous-estimer l'importance des programmes fédéraux d'aide financière en matière de R-D, tels que le programme de RSDE² et le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada.

(iv) Infrastructure physique stratégique

La qualité et la quantité de l'infrastructure locale (routes, eau et égouts, électricité, connexions Internet à large bande, etc.) sont d'une importance considérable pour l'économie de l'Île. Bien que ces éléments d'infrastructure soient coûteux, ils sont vraiment le fondement dont dépend la vitalité de l'économie et des collectivités de l'Île.

Le gouvernement fédéral a reconnu les besoins d'infrastructure constants et essentiels du pays. Par l'entremise du programme Infrastructure Canada, des investissements sont faits dans les secteurs des transports en commun, de la purification de l'eau et des logements abordables; cependant, on ne sait pas avec certitude à quoi sera affectée la deuxième étape de financement.

Dans son rapport de 2013 intitulé *Les bases d'un Canada compétitif*, la Chambre de commerce du Canada a souligné que les investissements dans les infrastructures publiques doivent être « stratégiques. Ce n'est pas l'ajout d'infrastructures qui contribue à la croissance et à la productivité, mais plutôt les infrastructures appropriées aux endroits voulus ». Nous sommes tout à fait en faveur de ce critère pour ce qui est de fixer les priorités relatives aux projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral dans la province. Au cours des dix dernières années, les gouvernements fédéral et provincial ont fait d'importants investissements d'infrastructure stratégiques dans nos institutions postsecondaires (UPEI et Holland College), ainsi que dans des organismes de recherche scientifique, comme le Conseil national de recherches et Agriculture et agroalimentaire Canada. De plus, il est indispensable d'investir dans cette infrastructure habilitante si l'on veut soutenir la croissance des entreprises dans les secteurs de l'aérospatiale, de la technologie de l'information et des communications, des biosciences, de la transformation des aliments et de la fabrication avancée. De ce fait :

La Chambre de commerce recommande que le gouvernement fédéral, dans le cadre de la « phase 2 », investisse dans des projets clés en matière d'infrastructure, d'innovation et de commercialisation qui sont actuellement réalisés dans le cadre d'activités collaboratives entre le secteur privé et le secteur public qui activeront la création de nouveaux produits, la fabrication locale et le développement d'entreprises axées sur les exportations. De plus, pour ce qui est de l'Aéroport de Charlottetown, le seul aéroport public de la province, nous prions le gouvernement fédéral de réviser le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) de façon à inclure les six petits aéroports du Système du Réseau national d'aéroports (RNA).

² Le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental est un programme fédéral d'encouragements fiscaux qui encourage les entreprises canadiennes de toutes tailles, ainsi que de tous les secteurs, à effectuer des travaux de recherche et de développement (R-D) au Canada.

(v) Questions fiscales

Il ne fait aucun doute que le milieu des affaires est l'élément vital de la prospérité future de l'Île-du-Prince-Édouard. La présence au Canada d'un régime fiscal concurrentiel est essentielle pour favoriser la croissance économique guidée par le secteur privé.

Le gouvernement fédéral précédent avait annoncé des dispositions législatives qui réduiraient le taux d'imposition des petites entreprises de 11 à 9 % sur quatre ans. Malgré la promesse électorale de conserver la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, le gouvernement actuel a adopté un taux de 10,5 % et les réductions futures ont été reportées. De ce fait :

Le gouvernement fédéral devrait favoriser le développement économique guidé par le secteur privé grâce à l'adoption de mesures fiscales concurrentielles, en particulier la réduction du taux d'imposition des petites entreprises à 9 % d'ici l'année 2019.

L'édification d'une culture d'entrepreneuriat est un objectif fondamental de la Chambre de commerce, comme l'illustrent les activités de l'initiative Island Advance – une initiative d'envergure provinciale, soutenue par la Chambre de commerce, qui sert de catalyseur à l'entrepreneuriat au sein de la province. L'entrepreneuriat joue un rôle de premier plan dans l'économie canadienne, et une participation accrue à ce choix de carrière contribue dans une très large mesure à plus d'innovation et de prospérité pour le pays. De ce fait :

Le gouvernement fédéral devrait envisager d'adopter d'autres initiatives visant à soutenir le développement de l'entreprise. Comme point de départ, la Chambre de commerce recommande d'introduire une exonération fiscale de deux ans à l'intention des jeunes entrepreneurs qui lancent leur première entreprise. Une façon d'atteindre cet objectif est de prévoir un taux d'imposition nul pour les entreprises constituées en société et d'exclure le revenu d'entreprise du calcul de l'impôt des entreprises non constituées en société.

Merci de nous donner cette occasion de nous adresser à vous et d'être sincèrement intéressés à obtenir le point de vue de la Greater Charlottetown Area Chamber of Commerce ainsi que du milieu des affaires local.

Annexe 1

Un Canada gagnant

<http://www.chamber.ca/fr/medias/blogue/150929-laces-au-financement-est-essentiel-pour-la-croissance-dentreprises/>

La Chambre de commerce du Canada a demandé aux partis politiques de collaborer avec les entreprises et de s'engager à adopter des mesures et des solutions pratiques dans les quatre secteurs qui sont d'un intérêt crucial pour la compétitivité de l'économie canadienne :

1. L'accès à une main-d'œuvre solide
2. L'accès au capital
3. L'accès à la technologie et à l'innovation
4. L'accès au marché

10 principaux obstacles à la compétitivité

<http://www.chamber.ca/fr/interventions/10-principaux-obstacles-a-la-competitivite/>

Obstacle I : Cloisonnement du perfectionnement des compétences

Obstacle II : Les entrepreneurs manquent de capitaux pour financer les sociétés dont la croissance est la plus rapide

Obstacle III : Manque de clarté concernant les consultations avec les Autochtones

Obstacle IV : Obstacles au commerce intérieur

Obstacle V : Le système fiscal du Canada est trop complexe et coûteux

Obstacle VI : Les infrastructures d'exportation du Canada ne répondent pas à nos besoins

Obstacle VII : Le Canada n'est pas compétitif dans l'industrie mondiale du tourisme

Obstacle VIII : Le taux d'innovation ne suffit pas pour aider le secteur manufacturier à se redresser

Obstacle IX : Les entreprises des Territoires ne disposent pas des outils dont elles ont besoin

Obstacle X : Le Canada rate des occasions présentées par le commerce extérieur